



VILLE DE BISCHWILLER

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex
Tel : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

PROCÈS-VERBAL

Séance du conseil municipal du lundi 14 avril 2014, en Salle de Réception de l'Annexe du Lion d'Or.

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX.....3

AFFAIRES GENERALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE	3
Point n° 3 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INCOMMUNALE (EPCI)	5
Point n° 4 a – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES DIVERS	8
Point n° 4 b – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENT SCOLAIRES	10
Point n° 4 c – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE.....	11
Point n° 4 d – DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	12
Point n° 5 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	12
Point n° 6 – INDEMNITE DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX	13
Point n° 7 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC.....	15

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	30
Membres absents avec pouvoir :	2
Membres absents sans pouvoir :	1

Membres présents :

Groupe « Unis pour Bischwiller » :

- NETZER Jean-Lucien
- MULLER-HIRTNER Michèle
- GRESS Raymond
- GRUNDER-RUBERT Michèle
- DATIN Jean-Pierre
- RECOLIN-CHATELAIN Sabine
- BECKER Gérard
- MAIRE-GROSS Palmyre
- BRAYE Francis
- VOGT Sophia
- KAHHALI Yves
- MERTZ Patrick
- DE SANTO Marie
- WIRTH Patrick
- SONNTAG Lavinia
- FRITSCH Gustave
- UNTEREINER Delphine
- WEISS Gilles
- MECKES Anne
- KARATEKIN Ozlem
- VAN CAEMERBEKE Maxime
- KIEFER-VOGT Sylvie
- SONNTAGE Thierry
- GRZESIAK Sandrine

Groupe « Bischwiller réussit » :

- ECKERT René
- BARTHOLOME Maurice
- HUTTEL Gilbert
- RIFF Elodie
- JUNG Jean-Jacques
- MOERCKEL Ruth

Membres absents excusés avec pouvoir :

- KIENTZ Cathy, Adjointe, donne pouvoir à GRESS Raymond, Adjoint
- BEYROUTHY Gabriel, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit », donne pouvoir à ECKERT René, conseiller municipal du même groupe

Membre absent sans pouvoir :

- BREINER Jean-Claude, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller »

INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire informe de la démission de 4 conseillers municipaux du groupe « Bischwiller réussit » : Mme Sylvie ARNOULD, M. Jean-Claude KUNTZEL, Mme Nicole FERFOURI (lettres réceptionnées en mairie le 7 avril 2014) et de Mme Véronique KRATZ (lettre réceptionnée le 11 avril 2014) puis installe 4 entrants de cette liste : M. Gabriel BEYROUTHY, Mme Elodie RIFF, M. Jean-Jacques JUNG et Mme Ruth MOERCKEL.

Par ailleurs, Mme Marie-Antoinette KUPFERLE, membre non élu du groupe « Bischwiller réussit », a fait savoir, par courrier du 7 avril 2014, qu'elle ne souhaitait pas siéger au sein du conseil municipal.

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DÉSIGNE Monsieur Maxime VAN CAEMERBEKE, conseiller municipal du groupe « Unis pour Bischwiller », secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 2 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut donner un certain nombre de délégations au maire. Vous trouverez ci-dessous les 20 domaines de délégation qui sont proposés au vote :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et qui ne seraient pas compris dans la liste des tarifs arrêtés annuellement par le conseil municipal. Il est précisé que les limites de cette délégation sont fixées à 500 € ;
3. procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

4. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
5. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 € ;
11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
13. décider de la création de salles de classes dans les établissements d'enseignement ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
16. intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et se porter partie civile, dans les cas définis par le conseil municipal. Les cas concernés par cette délégation couvrent notamment les domaines de la police du maire, les affaires de personnel, d'urbanisme, de marchés publics, de voirie avec ses dépendances, de finances, d'assurances et de responsabilité de la commune, en matière électorale, de droit de la communication ou de l'information. La délégation concerne autant les procédures en première instance qu'en appel, devant les juridictions judiciaires et administratives ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal. Il est précisé que la limite des montants est fixée à 10 000 € TTC ;
18. donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire de la commune ;
19. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal. Il est précisé que le montant maximum est fixé à 300 000 € ;
20. exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme. *Il s'agit d'un droit de priorité sur tout projet de cession de biens appartenant à l'Etat, à des sociétés dont il détient la majorité du capital, à la SNCF, à RFF (Réseau ferré de France), à VNF (Voies navigables de France) ou à des établissements publics cités dans une liste fixée par décret.*

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- **DONNE DELEGATION** au maire jusqu'à la fin de la mandature en ce qui concerne les 20 domaines de délégation ci-dessus.
- **AUTORISE** le maire à donner délégation aux adjoints pour la signature des décisions à prendre dans le cadre de la présente délibération.

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 3 – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INCOMMUNALE (EPCI)

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément à l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au conseil municipal de désigner les délégués dans les EPCI.

L'élection se fait au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal

Désigne, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller, les délégués suivants :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COLLEGES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS (SICES) :

3 délégués

1. Candidature proposée : Sabine RECOLIN, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Sabine RECOLIN
7 bulletins blancs

Sabine RECOLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme déléguée au SICES.

2. Candidature proposée : Palmyre MAIRE, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Palmyre MAIRE
7 bulletins blancs

Palmyre MAIRE ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme déléguée au SICES.

3. Candidature proposée : Maxime VAN CAEMERBEKE, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Maxime VAN CAEMERBEKE
7 bulletins blancs

Maxime VAN CAEMERBEKE ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme délégué au SICES.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER (SIEBM) :

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires

1. Candidature proposée : Patrick WIRTH, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Patrick WIRTH
7 bulletins blancs

Patrick WIRTH ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme membre titulaire au SIEBM.

2. Candidature proposée : Gilles WEISS, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Gilles WEISS
7 bulletins blancs

Gilles WEISS ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme membre titulaire au SIEBM.

Suppléants :

1. Candidature proposée : Michèle MULLER, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Michèle MULLER
7 bulletins blancs

Michèle MULLER ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre suppléante au SIEBM.

2. Candidature proposée : Cathy KIENTZ, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Cathy KIENTZ
7 bulletins blancs

Cathy KIENTZ ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre suppléante au SIEBM.

SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA MOYENNE MODER

2 titulaires et 2 suppléants

Titulaires

1. Candidature proposée : Patrick MERTZ, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
22 voix pour Patrick MERTZ
3 voix pour Patrick WIRTH
7 bulletins blancs

Patrick MERTZ ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme membre titulaire au Syndicat d'Aménagement de la Moyenne Moder.

2. Candidature proposée : Gilles WEISS, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Gilles WEISS
7 bulletins blancs

Gilles WEISS ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme membre titulaire au Syndicat d'Aménagement de la Moyenne Moder.

Suppléants :

1. Candidature proposée : Michèle MULLER, groupe « Unis pour Bischwiller »
Résultat du vote à bulletin secret :
25 voix pour Michèle MULLER
7 bulletins blancs

Michèle MULLER ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre

suppléante au Syndicat d'Aménagement de la Moyenne Moder.

2. Candidature proposée : Cathy KIENTZ, groupe « Unis pour Bischwiller »

Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Cathy KIENTZ

7 bulletins blancs

Cathy KIENTZ ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre suppléante au Syndicat d'Aménagement de la Moyenne Moder.

SYNDICAT DU ZORNRIED : 1 délégué

Candidatures proposées : Jean-Pierre DATIN, groupe « Unis pour Bischwiller » et Jean-Jacques JUNG, du groupe « Bischwiller réussit »

Résultat du vote à bulletin secret :

23 voix pour Jean-Pierre DATIN

8 voix pour Jean-Jacques JUNG

1 bulletin nul

Jean-Pierre DATIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme délégué au Syndicat du Zornried.

SIVU DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE : 3 titulaires et 1 suppléant

Titulaires

1. Candidature proposée : Sabine RECOLIN, groupe « Unis pour Bischwiller »

Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Sabine RECOLIN

6 bulletins blancs

1 bulletin nul

Sabine RECOLIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre titulaire au SIVU du Programme de Réussite Educative.

2. Candidature proposée : Cathy KIENTZ, groupe « Unis pour Bischwiller »

Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Cathy KIENTZ

6 bulletins blancs

1 bulletin nul

Cathy KIENTZ ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre titulaire au SIVU du Programme de Réussite Educative.

3. Candidature proposée : Palmyre MAIRE, groupe « Unis pour Bischwiller »

Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Palmyre MAIRE

6 bulletins blancs

1 bulletin nul

Palmyre MAIRE ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désignée comme membre titulaire au SIVU du Programme de Réussite Educative.

Suppléant :

Candidature proposée : Yves KAHHALI, groupe « Unis pour Bischwiller »

Résultat du vote à bulletin secret :

25 voix pour Yves KAHHALI

6 bulletins blancs

1 bulletin nul

Yves KAHHALI ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme membre suppléant au SIVU du Programme de Réussite Educative

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 4 a – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ORGANISMES DIVERS

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à désigner des délégués représentant la Ville de Bischwiller dans diverses structures associatives.

L'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que cette désignation peut ne pas être faite au scrutin secret si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal Désigne, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller

- **A l'association Foncière Moder Aval** : 1 titulaire et 1 suppléant

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal est d'accord pour faire la désignation à main levée. Monsieur Francis BRAYE du groupe « Unis pour Bischwiller » s'étant abstenu, il y a lieu, pour cette association, de voter à bulletin secret.

Titulaire :

Candidature proposée : Jean-Jacques JUNG du groupe « Bischwiller réussit »

Ont obtenu :
Jean-Jacques JUNG : 25 voix
Jean-Pierre DATIN : 3 voix
Gérard BECKER : 2 voix
Francis BRAYE : 1 voix
Bulletin blanc : 1

Jean-Jacques JUNG ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme délégué titulaire à l'Association Foncière Moder Aval.

Suppléant :

Candidature proposée : Jean-Pierre DATIN du groupe « Unis pour Bischwiller »

Ont obtenu :
Jean-Pierre DATIN : 27 voix
Jean-Jacques JUNG : 2 voix
Bulletins nuls : 3

Jean-Pierre DATIN ayant obtenu la majorité absolue des voix, a été désigné comme délégué suppléant à l'Association Foncière Moder Aval.

Pour toutes les autres désignations, le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité de voter à main levée.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

désigne, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller

- **A l'Association Foncière Moder Amont** (en plus du maire ou de son représentant) : 1 titulaire et 1 suppléant
Jean-Jacques JUNG du groupe « Bischwiller réussit » – titulaire
Jean-Pierre DATIN du groupe « Unis pour Bischwiller » – suppléant
- **A l'Office des Sports, de la Culture et des Loisirs** (en plus du maire ou de son représentant) : 6 délégués
Patrick WIRTH du groupe « Unis pour Bischwiller »
Jean-Claude BREINER du groupe « Unis pour Bischwiller »
Francis BRAYE du groupe « Unis pour Bischwiller »
Ozlem KARATEKIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Elodie RIFF du groupe « Bischwiller réussit »
Maxime VAN CAEMERBEKE du groupe « Unis pour Bischwiller »
- **A l'Association de Gestion de la Maison des Associations et de la Culture Robert Lieb** : 9 délégués
Jean-Pierre DATIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Ozlem KARATEKIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Francis BRAYE du groupe « Unis pour Bischwiller »
Maxime VAN CAEMERBEKE du groupe « Unis pour Bischwiller »
Gilles WEISS du groupe « Unis pour Bischwiller »
Thierry SONNTAG du groupe « Unis pour Bischwiller »
Elodie RIFF du groupe « Bischwiller réussit »
Delphine UNTEREINER du groupe « Unis pour Bischwiller »
Gabriel BEYROUTHY du groupe « Bischwiller réussit »
- **A la SOCONEC** : 3 délégués
René ECKERT du groupe « Bischwiller réussit »
Gustave FRITSCH du groupe « Unis pour Bischwiller »
Jean-Lucien NETZER du groupe « Unis pour Bischwiller »
- **Au Centre d'Animation Social et Familial** : 3 délégués
Sabine RECOLIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Ozlem KARATEKIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Cathy KIENTZ du groupe « Unis pour Bischwiller »
- **Au Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques de Total Petrochemicals, France, Rhône gaz et Dow Drusenheim** : 1 délégué
Gilles WEISS du groupe « Unis pour Bischwiller »
- **A l'Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin** : 2 titulaires et 2 suppléants
Maurice BARTHOLOME du groupe « Bischwiller réussit » – titulaire
Gérard BECKER du groupe « Unis pour Bischwiller » – titulaire
Francis BRAYE du groupe « Unis pour Bischwiller » – suppléante
Michèle MULLER du groupe « Unis pour Bischwiller » – suppléante
- **A l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise** : 1 délégué
Jean-Lucien NETZER du groupe « Unis pour Bischwiller »
- **A l'ARIM Alsace** : 1 délégué
Michèle MULLER du groupe « Unis pour Bischwiller »

Date de publication : 17.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

PV du conseil municipal du 14.04.2014

Point n° 4 b – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENT SCOLAIRES

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément à l'article 11 du décret 85-924 du 30 août 1985, le conseil municipal est invité à désigner des délégués pour représenter la Ville de Bischwiller au sein du conseil d'administration des collèges et lycées, à raison de 3 titulaires pour les lycées et 2 titulaires pour les collèges de moins de 600 élèves et n'ayant pas de section éducation spécialisée (article 12). L'article 22 prévoit autant de suppléants que de titulaires.

De même, en regard de l'article 17 du décret 90-788 du 6 septembre 1990, le conseil municipal doit désigner un délégué aux différents conseils d'école.

La désignation peut être faite à main levée si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- DECIDE de voter à main levée.
- ELIT, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller

LYCEE PROFESSIONNEL CHARLES GOULDEN : 3 délégués titulaires et 3 suppléants au conseil d'administration

Titulaires :

Michèle MULLER du groupe « Unis pour Bischwiller »
Jean-Pierre DATIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Jean-Jacques JUNG du groupe « Bischwiller réussit »

Suppléants :

Sophia VOGT du groupe « Unis pour Bischwiller »
Thierry SONNTAG du groupe « Unis pour Bischwiller »
Jean-Claude BREINER du groupe « Unis pour Bischwiller »

LYCEE ANDRE MAUROIS 3 délégués titulaires et 3 suppléants au conseil d'administration

Titulaires :

Michèle GRUNDER-RUBERT du groupe « Unis pour Bischwiller »
Maxime VAN CAEMERBEKE du groupe « Unis pour Bischwiller »
Ozlem KARATEKIN du groupe « Unis pour Bischwiller »

Suppléants :

Yves KAHHALI du groupe « Unis pour Bischwiller »
Patrick WIRTH du groupe « Unis pour Bischwiller »
Sabine RECOLIN du groupe « Unis pour Bischwiller »

COLLEGE I ANDRE MAUROIS : 2 délégués titulaires et 2 suppléants au conseil d'administration

Titulaires :

Maxime VAN CAEMERBEKE du groupe « Unis pour Bischwiller »
Patrick WIRTH du groupe « Unis pour Bischwiller »

Suppléants :

Sabine RECOLIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
Lavinia SONNTAG du groupe « Unis pour Bischwiller »

COLLEGE II SAUT DU LIEVRE : 2 délégués titulaires et 2 suppléants

Titulaires :

Ozlem KARATEKIN du groupe « Unis pour Bischwiller »

Marie DE SANTO du groupe « Unis pour Bischwiller »

Suppléants :

Anne MECKES du groupe « Unis pour Bischwiller »

Sandrine GRZESIAK du groupe « Unis pour Bischwiller »

CONSEILS D'ECOLE DES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES (en plus du maire ou de son représentant) : 1 délégué

Cathy KIENZ du groupe « Unis pour Bischwiller »

Date de publication : 17.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 4 c – DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES ETABLISSEMENTS DE SANTE

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément aux articles R 6143-8, R 6143-10 et R 6143-12 du Code la Santé Publique, le conseil municipal est invité à désigner des délégués au sein des établissements de santé.

La désignation peut être faite à main levée si le conseil municipal en est d'accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- DECIDE de voter à main levée.
- ELIT, aux fins de représentation de la Ville de Bischwiller :
 - 1 délégué au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller,
 - Candidat proposé par le groupe « Unis pour Bischwiller » : Jean-Pierre DATIN
 - Candidat proposé par le groupe « Bischwiller réussit » : Maurice BARTHOLOME

Résultat du vote :

Jean-Pierre DATIN : 24 voix

Maurice BARTHOLOME : 7 voix

1 abstention (Jean-Lucien NETZER)

Jean-Pierre DATIN ayant recueilli la majorité absolue des voix est désigné comme délégué au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller.

- 1 délégué au Centre Hospitalier de Haguenau,
Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Michèle MULLER est désignée comme déléguée au Centre Hospitalier de Haguenau.
- 1 délégué à la Fondation protestante le Sonnenhof.
 - Candidat proposé par le groupe « Unis pour Bischwiller » : Raymond GRESS
 - Candidat proposé par le groupe « Bischwiller réussit » : Gabriel BEYROUTHY

Résultat du vote :

Raymond GRESS : 23 voix

Gabriel BEYROUTHY : 7 voix

2 abstentions (Jean-Lucien NETZER et Raymond GRESS)

Raymond GRESS ayant recueilli la majorité absolue des voix est désigné comme délégué à la Fondation protestante Le Sonnenhof de Bischwiller.

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 4 d – DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément aux articles L 123-6 et R 123-7 du code de l’action sociale des familles, le conseil d’administration du Centre Communal d’Action Sociale est présidé par le maire. Il comprend en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal et 8 membres désignés par le maire (qui ne peuvent pas être conseillers municipaux).

Les membres du conseil municipal sont élus au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal

A l’unanimité

FIXE à 12 le nombre de membres du CCAS, dont 6 élus et 6 non élus

ENREGISTRE le dépôt de la liste suivante, composée des conseillers municipaux suivants :

- Palmyre MAIRE du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Maxime VAN CAEMERBEKE du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Sophia VOGT du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Anne MECKES du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Ruth MOERCKEL du groupe « Bischwiller réussit »
- Cathy KIENTZ du groupe « Unis pour Bischwiller »

PROCEDE A L’ELECTION des 6 délégués élus.

La liste proposée comportant 6 élus, recueille 32 voix.

Palmyre MAIRE
Maxime VAN CAEMERBEKE
Sophia VOGT
Anne MECKES
Ruth MOERCKEL
Cathy KIENTZ

sont désignés comme délégués au Centre Communal d’Action Sociale

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 5 – CONSTITUTION DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, le conseil municipal est invité à désigner 5 membres titulaires et 5 suppléants par liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à prévoir. En cas de décès ou de démission, il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. Si la liste des suppléants est épuisée et qu'il n'y a plus de possibilité de compléter la commission d'appel d'offres, il faut élire une nouvelle commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal

ENREGISTRE le dépôt de la liste suivante, composée des conseillers municipaux suivants :

Titulaires :

- Gérard BECKER du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Gilles WEISS du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Gustave FRITSCH du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Gabriel BEYROUTHY du groupe « Bischwiller réussit »
- Maurice BARTHOLOME du groupe « Bischwiller réussit »

Suppléants :

- Sylvie KIEFER-VOGT du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Marie DE SANTO du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Jean-Pierre DATIN du groupe « Unis pour Bischwiller »
- Gilbert HUTTEL du groupe « Bischwiller réussit »
- Jean-Jacques JUNG du groupe « Bischwiller réussit »

PROCEDE A L'ELECTION des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants.

La liste proposée comprenant 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, recueille 31 voix et 1 bulletin blanc.

**Gérard BECKER
Gilles WEISS
Gustave FRITSCH
Gabriel BEYROUTHY
Maurice BARTHOLOME**

sont désignés comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ;

**Sylvie KIEFER-VOGT
Marie DE SANTO
Jean-Pierre DATIN
Gilbert HUTTEL
Jean-Jacques JUNG**

Sont désignés comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

Date de publication : 17.04.2014

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 6 – INDEMNITE DE FONCTION DES TITULAIRES DE MANDATS LOCAUX

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

VU la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU l'article L 2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui assoit les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et adjoint au maire par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique (indice brut 1015),

VU l'article L 2123-22 1° qui permet de voter des majorations d'indemnités de fonction pour les conseils municipaux des communes chefs-lieux de canton de 15 % (art R 2123-23 1°),

VU l'article L 2123-22 5° qui permet de voter des majorations d'indemnités pour les conseils municipaux des communes qui, au cours de l'un au moins des trois exercices précédents, ont été attributaires de la dotation de solidarité urbaine ; cette majoration (art R 2123-23 4°) permet de se référer aux taux maximaux attribuables pour une commune de la strate démographique supérieure (20.000 à 49.999 habitants) soit 90 % pour le maire et 33 % pour les adjoints,

VU l'article L.2123-24-1 II qui permet aux communes de moins de 100.000 habitants de verser une indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal dans la limite de 6 % de l'indice terminal, sans pour autant que l'attribution de cette indemnité n'entraîne un dépassement de l'enveloppe globale des indemnités maximales attribuables au maire et aux adjoints en fonction,

Après l'élection des 9 adjoints, je vous informe que je procéderai à la désignation de 4 conseillers municipaux délégués appelés à épauler les adjoints dans les domaines de compétences suivants :

- M. Patrick MERTZ, en charge du développement urbain
- Mme Sophia VOGT, en charge des personnes âgées et dépendantes
- M. Francis BRAYE, en charge du cadre de vie et de l'environnement
- M. Patrick WIRTH, en charge de l'animation.

Il est proposé :

- d'allouer au maire un taux de 72 % de l'indice terminal majoré de 10 %,
- d'allouer aux adjoints 25 % de l'indice terminal majoré de 10 %,
- de fixer le taux de l'indemnité allouée aux conseillers délégués à 6 %.

Il est précisé que l'enveloppe globale n'est pas atteinte.

Le Conseil Municipal

**Par 25 voix POUR (groupe « Unis pour Bischwiller »
et 7 abstentions (groupe « Bischwiller réussit »)**

- **FIXE** les indemnités de fonctions aux élus locaux telles qu'il suit :
 - Maire : 72 % de l'indice terminal majoré de 10 %,
 - adjoints : 25 % de l'indice terminal majoré de 10 % ;
 - conseillers à mandats spéciaux : 6 %.

Annexe à la délibération instituant les indemnités de fonction.

Réf : CGCT article L2123-20-1 II alinéa 2.

Montants bruts au 1^{er} avril 2014.

Nom	Fonction	Indemnité brute mensuelle
M. Jean-Lucien NETZER	Maire	3 010,76 €
Mme Michèle MULLER	Premier adjointe	1 045,40 €
M. Raymond GRESS	Deuxième adjoint	1 045,40 €
Mme Michèle GRUNDER-RUBERT	Troisième adjointe	1 045,40 €
M. Jean-Pierre DATIN	Quatrième adjoint	1 045,40 €
Mme Sabine RECOLIN	Cinquième adjointe	1 045,40 €

M. Gérard BECKER	Sixième adjoint	1 045,40 €
Mme Cathy KIENTZ	Septième adjointe	1 045,40 €
Mme Palmyre MAIRE	Huitième adjointe	1 045,40 €
M. Yves KAHHALI	Neuvième adjoint	1 045,40 €
M. Patrick MERTZ	Conseiller à mandat spécial	228,09 €
Mme Sophia VOGT	Conseiller à mandat spécial	228,09 €
M. Francis BRAYE	Conseiller à mandat spécial	228,09 €
M. Patrick WIRTH	Conseiller à mandat spécial	228,09 €

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Point n° 7 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Rapport présenté par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire.

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif à l'indemnité de conseil des receveurs-percepteurs et notamment son article 4,

CONSIDERANT que Monsieur Georges PORTAL, Comptable des Finances Publiques de Bischwiller, qui a quitté ses fonctions au 31.03.2014 et qui est remplacé par Monsieur Pascal BOES depuis le 01.04.2014, bénéficiait de cette indemnité de conseil au taux maximum du tarif au cours de la précédente mandature,

CONSIDERANT que la délibération instituant cette indemnité doit être nominative ;

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

- ACCORDE l'indemnité de conseil à Monsieur Pascal BOES, Comptable Public de Bischwiller, au taux maximum pour la mandature 2014 – 2020, et ce avec effet au 1^{er} avril 2014.

Date de publication : 17.04.2014
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 17.04.2014

Le Maire,
Jean-Lucien NETZER